

SE-UNSA Marne

Another brick in the wall ... !

Le mur de la refondation se monte au fil des années scolaires, et pourtant une brique reste manquante ... celle de la refondation pour les personnels !

Nouveaux programmes, nouveaux cycles, nouveau collège, nouveaux rythmes à l'école, réforme de la formation et recrutements importants, la Refondation de l'École prend forme. Avec elle, se dessine le nouveau métier d'enseignant mais le ministère n'en a pourtant pas tiré les conséquences et continue à gérer ses personnels comme une armée composée de 800 000 soldats anonymes et identiques.

Dans notre département, combien de collègues ayant demandé à changer de département sont restés sur la touche ? Combien attendent depuis des années une affectation sur une seule classe, plus proche de chez eux ? Combien attendent un congé de formation, un DIF ? Un détachement dans le second degré ou une autre fonction publique ? Un changement de métier ?

La note d'inspection mesure-t-elle réellement la valeur professionnelle lorsqu'avec un rapport élogieux, elle n'augmente que d'un quart ou un demi point ?

Conditions de formation des nouveaux stagiaires : comment peut-on expliquer l'augmentation des démissions et des licenciements ? Qu'est-ce qui justifie le désenchantement des maîtres formateurs ?

Conditions de travail : les enseignants voient-ils concrètement leur réalité quotidienne évoluer ?

Et plus loin, quels aménagements des fins de carrière parfois difficiles ?

Conditions de travail, mobilité géographique et professionnelle, évaluation, rémunération... L'ensemble de ces domaines doit impérativement être traité d'ici 2017 ... et de toute urgence !

Le SE-UNSA, syndicat utile, continuera à vous accompagner individuellement et collectivement . Vous pouvez compter sur nous !

Au nom de toute l'équipe des militants du SE-UNSA, je vous souhaite une bonne rentrée !

Aline GEERAERTS, Secrétaire départementale

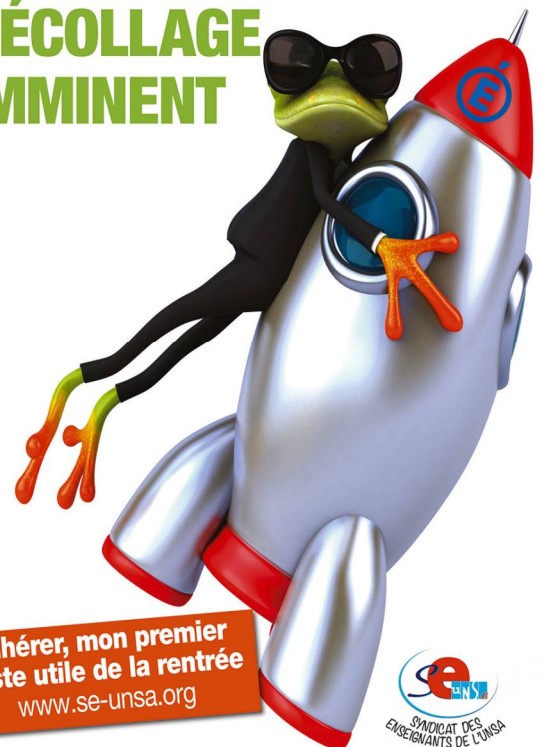


Nous ne sommes pas des rouages anonymes !

« Pour le SE-Unsa, la GRH est la brique manquante dans la refondation de l'École. Ce projet ne peut pas se faire sans une reconnaissance de l'évolution du métier d'enseignant »

*Christian Chevalier,
Conférence de presse du SE-UNSA*

**OBJECTIF RENTRÉE:
DÉCOLLAGE
IMMINENT**



Adhérer, mon premier geste utile de la rentrée
www.se-uns.org

SE-UNSA Section de la MARNE

Maison des syndicats-rez de chaussée (locaux de l'UNSA)
15 boulevard de la paix B.P. 30149 51055 REIMS cedex
03 26 88 25 53 51@se-uns.org
<http://sections.se-uns.org/51/>



Vie pro/vie perso : les 8 leviers du SE-Unsa

Pour le SE-Unsa, Najat Vallaud-Belkacem doit mettre en oeuvre à l'Éducation nationale ce qu'elle a initié pour le privé lorsqu'elle était ministre des Droits des femmes. Sa charte «15 engagements pour l'équilibre des temps de vie» doit trouver une déclinaison dans le ministère qui

emploie le plus de fonctionnaires.

Le SE-Unsa lui suggère huit leviers pour l'équilibre des temps de vie et le bien-être au travail.

De nouvelles pratiques de management

1. Impulser et cultiver la confiance. Reconnaître l'engagement et la conscience professionnelle de chacun. Dépasser les fonctionnements hiérarchisés en favorisant l'esprit d'équipe et en encourageant l'horizontalité dans les échanges et le travail (réseaux professionnels).
2. Partager les enjeux, les projets et les décisions aussi souvent que possible. Anticiper et planifier les demandes et les actions. Mutualiser les résultats et les analyses.

Respect de l'équilibre entre vie privée et vie professionnelle

3. Permettre une harmonie entre l'organisation professionnelle et personnelle des enseignants et CPE en identifiant les bornes horaires dans lesquelles s'inscrivent l'essentiel des sollicitations.
4. Identifier une demi-journée dans l'emploi du temps sans

aucune sollicitation, sauf cas exceptionnel, pour ne pas faire reposer le travail personnel systématiquement sur le temps privé.

Optimisation des réunions

5. Sauf urgence, les réunions doivent être planifiées en intégrant la répartition de la charge de travail sur l'année. Le choix des jours de la semaine doit varier pour prendre en compte les emplois du temps individuels et respecter les personnels en temps partiel. La pratique systématique de relevés de décisions doit permettre aux absents de ne pas être exclus du collectif de travail et de ses projets.

6. La préparation, l'animation et la participation aux réunions doivent faire l'objet de formations spécifiques pour gagner en efficacité : objectif clair, respect des horaires annoncés, durée limitée aux besoins, implication des participants...

Du bon usage des outils et de la communication numériques

7. Penser l'usage de la communication numérique et son impact sur la qualité de vie au travail : ne pas en faire l'unique mode de communication, ne pas céder à l'instantanéité, prioriser et veiller à ce que les mails soient compréhensibles, courtois et adaptés à l'interlocuteur.

8. Reconnaître l'impact du développement des nouvelles pratiques professionnelles numériques (Espace numérique de travail, Cahier de texte électronique, livrets scolaires et bulletins numériques...) sur l'organisation globale du travail. Veiller au risque d'isolement professionnel comme au risque d'envahissement de la sphère privée.



Rentrée 2015 : prêts pour la Refondation ?

Mardi 1er septembre, la maternelle devient l'avant-garde de la Refondation. C'est elle qui inaugure, avec un an d'avance sur les autres cycles, un nouveau cycle et de nouveaux programmes. Un défi pour les professionnels, tant cette mise en oeuvre est peu anticipée et accompagnée par l'institution. Les documents d'accompagnement promis depuis plusieurs mois n'ont été mis en ligne que vendredi 28 août. Et à notre connaissance, les formations aux nouvelles logiques de travail et d'évaluation sont peu présentes dans les plans départementaux de formation.

Cette impréparation inquiète... Et elle ne se limite pas à la maternelle : **l'enseignement moral et civique, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours avenir pâtissent de la même précipitation dans la mise en oeuvre.** Les enseignants, comme toujours, feront au mieux...

On sait que la rentrée 2016 sera le grand rendez-vous de la Refondation pour l'école élémentaire et le collège. Ce sera tout à la fois les nouveaux cycles, le travail renforcé entre écoles et collège du secteur, les nouveaux programmes des cycles 2 et 3, la nouvelle évaluation, les nouveaux livrets scolaires, les EPI et l'AP au collège. Excusez du peu ! **2015-2016 devra impérativement être mise à profit pour (enfin) anticiper et accompagner le changement.**

Avec les enseignants, le SE-Unsa revendique **un accompagnement de qualité** qui entend leurs besoins et reconnaît leurs atouts. Il exige **des outils et des ressources professionnels** à la hauteur des enjeux. Le ministère annonce un effort considérable de formation continue dans les collèges, oubliant en passant que la refondation, c'est aussi celle de l'école primaire où les besoins sont tout aussi importants. Mais même ce louable effort n'est pas pensé pour un premier accompagnement de **tous** les enseignants de collège au cours du premier trimestre, afin qu'ils soient tous partie prenante de la construction du nouveau projet pédagogique attendu dès fin janvier.

En syndicat utile, le SE-Unsa se met au service de la profession et proposera tout au long de l'année des outils pour construire la rentrée 2016.

Aux enseignants de déterminer les priorités pédagogiques qui leur permettront de faire progresser leurs élèves. Aux enseignants d'identifier leurs besoins en formation. Aux enseignants de prendre en main la Refondation. **En cette rentrée 2015, avec le SE-Unsa, prenons le pouvoir sur notre métier !**

L'équipe départementale 1er degré



Aline GEERAERTS
06 14 25 31 19
Ecole Centre Fismes
Titulaire CT et CAPD
Secrétaire départementale
Suivi des CHS-CT



Jean-Michel ALA VOINE
06 14 25 30 61
Ecole Elem Paul Bert Reims
Titulaire CT et CAPD
Secrétaire académique



Benoît FOLB
06 14 25 29 64
Directeur Elémentaire Ruisselet
Reims
Titulaire CAPD
Responsable Jeunes Enseignants
réfèrent écoles de Reims



Aude VASSEUR
06 14 65 12 05
T.R.S Reims
1er degré et
Stagiaires



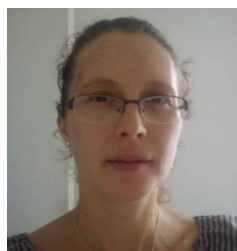
Hervé DEFONTAINE
Maternelle Jean Moulin
Tinquieux
Réfèrent enseignants
maternelle
Titulaire CAPD



Frédéric SIMON
Directeur école Centre Fismes
Réfèrent Conseillers pédagogiques
et Formateurs
Suppléant CAPD



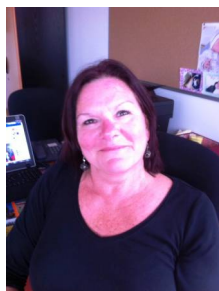
Karine PREVOST
Personne ressource ASH
Réfèrent au Collège St Rémi



Solenne MASSICARD
Elémentaire La Neuville
Reims
Suppléante CAPD



Eric CHAVEROU
Secteur Vitry le François
Ecole de St Ouen Domprot
03 26 72 26 35



Marie-Alice DESTIGNY
06 69 02 38 82
Responsable SEGPA
et ASH académique
Réfèrent pour les AESH
Directrice Segpa
Cité scolaire Sézanne

Et aussi
Ghislaine BARRAUD
Florianne HEBRARD
Suppléantes CAPD

Délégués des personnels avant tout !

I n s t a n c e s



Vos délégués SE-UNSA vous représentent dans les instances qui rythment votre carrière :

- **Avancement** : CAPD en novembre et hors-classe en juin
- **Affectation** : mouvement CAPD en mai, juin, et groupes de travail
- **Changements de département** : CAPD janvier, juin
- **Formation continue** : CAPD et CT
- **Carte scolaire** : CTS, CDEN, en février, mars, juin, septembre
- **CHS-CT, santé au travail** : toute l'année
- **Commissions action sociale** : 3 fois dans l'année

Nous conseillons, assistons et accompagnons nos adhérents si besoin lors de convocations par la hiérarchie. Mais ... sans le retour de ce qui se passe dans votre école, sur le terrain, nous ne pouvons intervenir auprès de la Direction Académique ou Rectorat.

Ayez le bon réflexe : un petit mail au SE-UNSA si quelque chose vous semble « anormal » ou si vous avez besoin de précisions !

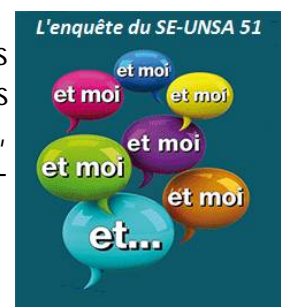
Obtenir des informations locales



- **Les flashs infos du SE-UNSA Marne** : > la lettre électronique : abonnez vous personnellement en nous communiquant votre adresse courriel. **Les flashs infos sont envoyés systématiquement à chaque école, demandez-le à votre directeur.**

Le flash-Infos Marne, envoyé toutes les semaines, contient l'information « délégués des personnels », l'information « métier » et des fiches pratiques. Il vous propose aussi des mini-enquêtes pour mieux cerner ce que vous pensez sur les sujets qui vous concernent, très concrètement dans l'exercice de votre métier. Le SE-UNSA, c'est un syndicat participatif !

- **Le site départemental** : <http://sections.se-unsa.org/51> > L'actualité en direct, ainsi qu'en téléchargement, grand nombre de nos publications catégorielles.



Obtenir les informations nationales

L'ACTU écrite sur les supports papier est bien souvent rapidement « réchauffée » ! C'est pourquoi nous avons choisi de réserver les publications papier pour nos supports nationaux : le journal « L'enseignant », véritable magazine comportant un dossier thématique et des articles généraux.

Nous complétons avec des info-lettres mail nationales spécialisées « PE » « ASH » « Formateurs » « AVS » « SEGPA » et « Psychologues scolaires ».

S'inscrire ici et sélectionner vos infos-lettres > <http://www.se-unsa.org/spip.php?rubrique830>

Les Réunions et Stages d'information syndicale

Tout salarié a droit à de l'information syndicale : réunions sur le temps de travail (RISTT), 1h mensuelle pouvant être regroupées par 3H, stages thématiques, réunions pour les instances.

- **Les RISTT** : sur le temps des 108 H hors élèves (3H possibles programmées le plus souvent un mercredi matin). L'information à l'IEN doit se faire au moins 48h à l'avance
- **Les STAGES syndicaux d'une ou plusieurs journées** : la demande doit se faire au moins un mois à l'avance.

Nous proposerons des thématiques variées : réunions générales, actualité revendicative, réunions carrière, stages jeunes enseignants, préparation à la retraite, à la liste d'aptitude directeur d'école, AESH, enseignants spécialisés, préparation du mouvement ...

Nous nous déplacerons dans les écoles pour les équipes qui nous le demanderont, sur des formules particulières : comprendre sa fiche de paie, la mobilité professionnelle, point d'actualité, ...



Soutenir l'action syndicale

Vous soutenez notre action ? **N'hésitez pas à adhérer** ! Le SE-UNSA n'a que les cotisations syndicales pour appuyer son action. Avec le crédit d'impôts, 100 euros de cotisation ne vous coûtent en réalité que 34 euros (même pour les non-imposables). Paiement en 10 fois possible, dès septembre.

> <http://sections.se-unsa.org/51/spip.php?article6>

Pétition ISAE... parce qu'il est temps d'avancer ! ... et de passer de 400 à 1200 euros pour TOUS !

Grâce à la pétition lancée par le SE-Unsa en septembre 2011 qui a recueilli près de 35 000 signatures, l'ISAE a été créée. C'est avec vous que nous avons obtenu cette avancée ...

Son montant annuel de 400€ est encore loin de celui de l'ISOE du 2nd degré. Pourtant, les enseignants des écoles exercent les mêmes missions d'évaluations, de rencontres avec les familles, de réunions d'équipe éducative, de mise en place de PPRE, de projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, d'orientation en SEGPA !

[En novembre, la Ministre a répondu au SE-Unsa qu'il y aurait une évolution positive de l'ISAE.](#) Après les paroles, les actes !

1200 € c'est mieux !



Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail.

Mêmes élèves, Même suivi, Même indemnité !

Médecine de prévention, guides d'information, affichettes, nous tenons à vous proposer des articles très concrets et proche de votre quotidien.

Registres Santé et Sécurité : Dans votre école, votre établissement, vous devez avoir à disposition ce registre composé de fiches vous permettant de consigner toute situation vous semblant anormale ou portant atteinte à votre santé. C'est une traçabilité, et un outil de suivi. Notre employeur a l'obligation de prendre des mesures pour résoudre ces situations.

Le registre «danger grave et imminent» est conservé dans les circonscriptions.

Vos élus UNSA-Education au CHS-CT 51

Aline GEERAERTS (51@se-unsa.org) coordonnatrice de la délégation

Titulaire / Prof. des écoles Secrétaire UNSA Education 51

Nacera FARES Titulaire / collège Vertus Gestionnaire

Jean-Michel ALAVOINE Suppléante / Prof. des écoles

Catherine MONJOU Suppléante / chef d'établissement



Changer de département
le SE Unsa édite une brochure-conseil qui sera adressée sur demande dès parution de la circulaire ministérielle en novembre.



Négociations PPCR Fonction Publique : l'UNSA Fonction Publique mesurera l'intérêt pour les agents !

Marylise Lebranchu vient d'adresser la version définitive du protocole reprenant les conclusions des négociations sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations. Les organisations syndicales ont jusqu'à la fin septembre pour signer ce protocole ... mais à défaut d'accord majoritaire aucun changement n'interviendra.

Ce relevé de conclusions est l'aboutissement d'un dialogue social de près de deux ans. De concertations en négociations, les points de vue se sont affinés dans le respect des différents interlocuteurs. C'est déjà, en soi, un point positif.

La refonte et la revalorisation des grilles de l'ensemble des fonctionnaires sont au cœur de ce texte. L'UNSA Fonction publique a particulièrement veillé à ce qu'aucun agent ne soit écarté, quelle que soit sa Fonction Publique (Etat, Hospitalière, Territoriale). Elle a obtenu que la déclinaison des grilles prévues dans l'accord soit explicitée. Elle a également insisté pour que le calendrier soit plus ramassé. En cas d'accord, les mesures seront acquises dès janvier 2016 et s'échelonneront jusqu'en 2020.

La carrière est allongée pour tenir compte du recul de l'âge de départ en retraite. Les modalités d'avancement sont également revues pour que deux agents de corps ou cadres d'emploi comparables soient traités de la même manière. **L'UNSA a, en contre-partie, obtenu l'affirmation du principe de la vocation à occuper au moins deux grades, pour tout agent, dans sa carrière professionnelle.** C'est une réponse aux blocages constatés aujourd'hui.

Des mesures seront engagées pour :

- évaluer les procédures de recrutement, notamment en FPT, afin de favoriser le recrutement effectif des lauréats ;
- réduire les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- rendre plus transparent le paysage indemnitaire ;
- réformer les modalités d'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires.

L'UNSA Fonction publique considère les propositions avec intérêt mais regrette l'absence de revalorisation de la valeur du point. Elle va continuer à expertiser l'ensemble des mesures présentées. Son congrès, réuni le 22 septembre, prendra position avec pour seule mesure l'intérêt des agents publics.



ULIS : du nouveau !

Les CLIS disparaissent. La dénomination officielle est maintenant « **ULIS école** » : unité localisée pour l'inclusion scolaire - école.

Cette modification n'est pas mineure car elle indique une cohérence dans la scolarisation des élèves en situation de handicap et ancre un peu plus le principe d'école inclusive. Elle impose des droits mais aussi des devoirs. Droit à la scolarisation mais devoir qu'elle se fasse en « inclusion ». L'école, c'est le lieu de l'inclusion pour l'élève handicapé. Le SE-Unsa avait

insisté sur ce point auprès du Ministère, ce qui permet de préciser dans quel but un enfant vient en ULIS : « *une Ulis qui offre aux élèves la possibilité de poursuivre en inclusion des apprentissages adaptés à leurs potentialités et à leurs besoins et d'acquérir des compétences sociales et scolaires, même lorsque leurs acquis sont très réduits* » avec « *la possibilité de recevoir un enseignement adapté dans le cadre de regroupements* » « *autant que de besoin* ». Mais aussi quels enfants sont orientables en ULIS : « *l'orientation en Ulis ne répond pas aux besoins des élèves qui nécessitent, sur tous les temps de scolarisation, y compris sur les temps de regroupement, l'accompagnement par une personne chargée d'une aide humaine individuelle ou mutualisée.* » Le public et les objectifs sont donc ciblés, la différence entre l'école et l'établissement précisée.

Le rôle du coordonnateur est renforcé

L'enseignement reste sa mission première, mais il est aussi l'organisateur des inclusions pour lesquelles il a également une tâche de conseil auprès de ses collègues. Il doit également assurer « *la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs* ». Il participe bien sûr aux ESS. Il est enfin reconnu comme celui qui a la responsabilité pédagogique du travail de l'AVSco (AESHco). Ce dernier est aussi enfin reconnu, il fait « *partie de l'équipe éducative et participe [...] à l'encadrement et à l'animation des actions éducatives conçues dans le cadre de l'Ulis* ». Il sera également invité aux ESS. Encore des acquis dont le SE-Unsa se félicite.

Alors, tout est beau dans cette circulaire ?

Non, il y a encore bien des revendications que le SE-Unsa continue à porter, en particulier sur les **effectifs** et la **rémunération**.

- « **L'effectif des Ulis école, comptabilisé séparément des autres élèves de l'école pour les opérations de la carte scolaire, est limité à 12 élèves.** » Même si le texte précise « *Une attention particulière est portée par l'IA-Dasen aux écoles ayant une Ulis dans les opérations de carte scolaire* », nous jugeons nécessaire une effective prise en compte des ULIS dans la carte scolaire 1° et 2° afin de réduire les effectifs des classes pour permettre d'effectuer les inclusions dans de bonnes conditions. Dans les collèges la mention : « *Le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une Ulis collège ou lycée ne dépasse pas dix* » pourrait faire croire à une victoire syndicale... Depuis longtemps le SE-Unsa se battait pour la disparition de la mention « Il est souhaitable que... » qui permettait à l'administration d'affecter 11, 12 élèves voire plus dans les ULIS et c'est encore le cas à cette rentrée dans de nombreux départements. Hélas, le texte se poursuit par « *Cependant, dans certains cas, l'inspecteur d'académie [...] peut également augmenter l'effectif d'une Ulis donnée si la mise en œuvre des PPS des élèves le permet. Les critères de modulation du nombre d'élèves bénéficiant de l'Ulis s'appuient sur les temps de présence effectifs dans le dispositif et les temps d'inclusion scolaire en classe ordinaire ainsi que sur les projets personnalisés de scolarisation* ». Nous avons défendu que cette mesure et ces critères étaient contre-productifs, plus tu inclus plus tu as d'élèves ; éloignés de la réalité du travail effectué, une inclusion demande plus de travail que faire la classe à 10 élèves ; et incontrôlable car les inclusions sont variables tant en temps d'inclusion qu'en durée sur l'année. Le combat pour faire entendre la justesse de nos arguments continue.
- **Quant à la rémunération**, le passage de la Clis à l'ULIS école fait que les enseignants qui y sont affectés seront désormais coordonnateurs à l'instar de leurs collègues du 2nd degré. Or, la différence entre NBI du 1^{er} degré et les indemnités 2nd degré est en faveur de ces dernières. Nous revendiquons que tous les coordonnateurs bénéficient des mêmes indemnités, des mêmes conditions de travail et de rémunération que leurs collègues de collège pour ceux qui y exercent (18h, ISOE, reconnaissance de leur fonction de professeur principal).

Les évaluations CE2 viennent de paraître

Comme cela avait été annoncé, une banque d'outils pour évaluer les élèves en début de CE2 en français et en mathématiques vient d'être publiée sur Eduscol. 400 fiches d'évaluation sont disponibles ainsi que 3 exemples de livrets suivant 3 niveaux différents.

L'utilisation des livrets n'a pas de caractère obligatoire et ces évaluations ne feront pas l'objet de remontées nationales.

La circulaire de rentrée précise en effet que : "Une évaluation du niveau des élèves en français et en mathématiques, à des fins diagnostiques, est mise en place au début de la classe de CE2 pour permettre aux équipes pédagogiques d'identifier les difficultés et de mettre en place une réponse adaptée aux besoins de chaque enfant. a aux enseignants d'évaluer les élèves au moment choisi par eux au cours des premières semaines de l'année et en fonction des objectifs poursuivis au sein de la classe."

Ce travail d'évaluation étant défini en fonction des objectifs de chaque enseignant, il ne doit pas faire l'objet d'un protocole local imposé.

Le but avancé est "de permettre d'identifier les difficultés potentielles de chaque élève et, ainsi, de mettre en place une réponse adaptée."

Chaque fiche élève a une fiche enseignant correspondante qui détaille les compétences évaluées et les critères de correction. On retrouve le même esprit que celui des anciennes évaluations diagnostiques CE2 mais avec des contenus renouvelés.



**L'École de demain,
oui mais avec nous !**



Certification de formateur 1er degré : du changement en 2016

À compter de la session 2016, un nouveau certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur se met en place. Le Cafipemf se déroulera désormais en deux ans. A l'issue de la première année, une épreuve d'admissibilité devra permettre d'entrer dans un cursus de certification accompagné pour présenter, l'année suivante les deux épreuves d'admission. Comme précédemment, cette certification permet de postuler aux fonctions de professeur des écoles maître formateur (PEMF) ou de conseiller pédagogique. Ce Cafipemf rénové se veut plus formateur et plus sécurisant pour ses candidats qui seront associés à la conduite d'actions de formation et inscrits eux-mêmes dans un parcours de formation spécifique. Le SE-Unsa a obtenu ces avancées dans les textes. Il se mobilise maintenant dans les académies pour que ces mêmes avancées se concrétisent.

L'essentiel sur le Cafipemf rénové :

Le Cafipemf peut être généraliste ou spécialisé. La spécialité est fonction de l'option choisie :

- arts visuels
- éducation physique et sportive
- éducation musicale
- enseignement en maternelle
- langues et cultures régionales
- langues vivantes étrangères
- enseignement et numérique

La suite sur notre site à la rubrique formateurs

Laïcité

Réservez dès à présent les fiches du kit laïcité du SE-Unsa :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article7919>

- Des situations concrètes
- Des textes de référence
- Des conseils sur la marche à suivre
- Des éclairages sur les textes



Enseignement moral et civique

Malgré la demande du Se-Unsa et d'autres syndicats d'un report à la rentrée 2016, l'enseignement moral et civique se mettra en œuvre dès la rentrée 2015 à tous les niveaux de la scolarité. Pourtant ces programmes méritaient d'être encore travaillés pour être plus opérationnels. De plus une publication aussi tardive ne va pas en faciliter l'appropriation par les enseignants chargés de les mettre en œuvre..

Nous vous indiquons quelques ressources pouvant vous aider à vous approprier ces nouveaux programmes :

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article8131>

Simplification des tâches des directeurs ... on attend toujours du concret !

Cela fait presque un an que nous avons porté nos propositions auprès de la direction académique et du rectorat et nous avons du mal à jauger du changement. Le protocole académique a précisé que quelques points pourraient être mis en œuvre sans délai en septembre 2015... Nous avons demandé à ce que ce soit effectif !

- ne pas redemander aux directeurs des éléments déjà présents dans les applications internes,
- utiliser les possibilités de mise à jour individuelle sur I-prof,
- élucider les règles de transmission des courriels,
- éviter les redondances

Nous demandons également à ne pas perdre de temps pour travailler sur les autres points, un groupe de travail devant à nouveau se réunir. ... c'est presque sans fin !

Sur ce dossier, nous ne pouvons rien sans vos remontées. Vous aviez l'an passé envoyé vos contributions, elles furent riches et cela nous a permis de nourrir notre réflexion.

Nous comptons sur vous pour noter et nous témoigner de ce qui aura changé ou pas depuis cette rentrée !



Des « CLICS » bien utiles sur les sites du Se-Unsa

Pensez à consulter le blog métier du SE-Unsa et venez découvrir un espace de réflexion ouvert, sans filtre hiérarchique : le blog notre métier > <http://notremetier.se-unsa.org/>

Découvrir nos **dossiers sur l'éducation au Web2, le socle commun**, les nouvelles technologies en classe et bien d'autres sujets sur l'Ecole de demain > <http://ecolededemain.wordpress.com/>